

**VILLE DE LAC-SERGENT**  
**PRÉSENTATION DU BUDGET 2013**

Chers sergentois, chères sergentoises,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget municipal 2013, le dernier du présent mandat.

D'entrée de jeu, je vous dirai qu'il n'a pas été facile à réaliser, car les besoins sont nombreux et nous devons préserver et respecter à tout prix la capacité de payer de nos contribuables, surtout à l'aube de travaux majeurs qui devront être réalisés pour transformer nos systèmes de traitement des eaux usées.

À cet effet, nous avons dû reporter des projets qui nous tenaient à cœur et réduire divers postes, ce qui créera certainement des insatisfactions à l'égard des attentes.

Ce budget a été certainement le plus difficile à préparer depuis notre élection en 2005.

En effet, annuellement, les marges de manœuvre de la Ville pour éviter des hausses majeures de taxes, sont d'environ 50 000 \$ sur un budget d'un peu plus d'un million. Cette année, ces marges ont été amputées par les coûts :

- des prochaines élections (12 000\$) que nous devons maintenant budgéter au complet sur l'année électorale au lieu, comme auparavant, de l'amortir sur les quatre ans du mandat;
- du référendum sur le règlement d'emprunt sur les égouts collecteurs (5 000 \$);
- de notre contribution à la piste de contournement pour les motoneiges (10 000 \$);
- de la construction et de l'aménagement du nouvel hôtel de ville (21 508 \$).

Nous avons choisi en 2013 d'offrir un nouveau programme de ramassage des animaux errants (3 000 \$), ce qui est un problème dans certaines zones urbaines du lac, d'ajuster le salaire du maire à ce que permet la loi, soit trois fois le salaire des conseillers, une hausse de 1 512 \$; une décision que nous différions depuis deux ans. Concernant notre personnel permanent, la hausse salariale est de 2%. Par contre, nous avons ajouté une contribution supplémentaire de 1% sur la contribution de la Ville à leur RÉÉR, portant celle-ci de 5 à 6%.

De plus, nous avons eu une demande pressante des citoyens habitant le chemin des Hêtres afin que la Ville prenne en charge l'entretien et le déneigement de ce chemin privé selon l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Cette requête pose des difficultés importantes. La Ville possède 11 kilomètres de chemin et consacre au déneigement 100 966 \$. En premier lieu, la Ville n'entend pas prendre à sa charge l'entretien et le déneigement des chemins privés principalement pour deux raisons : les coûts et la responsabilité. Toutefois, les membres du Conseil ont été sensibles à la demande, car ces citoyens paient déjà la taxe pour le déneigement des autres rues de la ville et, dans le cas particulier du Chemin des Hêtres, ils contribuent de façon significative au budget de la Ville.

De plus, alors que la municipalisation de ces chemins privés coûterait plusieurs millions, ces citoyens doivent payer leur part pour la réparation des chemins publics construits à une époque où les critères étaient moins sévères et souvent de moindre qualité que leur chemin privé.

Dans les circonstances, le Conseil a choisi de faire une première implication dans ce dossier tout en retenant quelques principes de base : une aide financière au déneigement de tous les chemins privés (et non certains d'entre eux), une aide financière qui doit pas dépasser la somme que la Ville consacre au déneigement de ses chemins publics, soit 9 100 \$ du kilomètre, ou pour l'ensemble des chemins privés, 24 756 \$.

Malheureusement, pour les raisons ci-avant exposées, nous ne pouvons inscrire à ce nouveau programme d'aide cette somme de 24 756 \$ et devons nous contenter en 2013 de 10 000 \$. Les détails de ce programme devront faire l'objet d'une résolution que le Conseil adoptera ultérieurement.

L'autre difficulté à laquelle nous faisons face cette année est le nouveau rôle d'évaluation. La valeur moyenne d'une résidence à Lac-Sergent passe de 222 425 \$ à 269 862 \$, une hausse de 21,3 %. La hausse est de 11% pour les bâtiments et de 34,35 % pour les terrains. Cependant, ce dernier pourcentage est trompeur car, comme toute moyenne, ils sont nombreux en deçà ou au dessus de cette moyenne. En particulier, les résidences situées sur le bord de l'eau ou avec accès au lac ont subi encore cette année une hausse beaucoup plus importante que ce 21,3 %. C'est donc dire qu'une partie plus importante du fardeau fiscal sera supportée par ces citoyens auxquels on a déjà refilé lors des révisions de 2004, 2007 et 2010, la majeure partie des hausses. Malgré les maux de tête que cette quadrature du cercle entraînent, les règles de la fiscalité municipale nous sont imposées par le législateur et nous n'avons pas guère le choix de les appliquer.

Donc, afin de viser à contenir les hausses de taxes, nous devons faire des coupes ailleurs dans le budget.

À l'égard des subventions, la Ville abaissera la taxe sur les loisirs de 80 \$ à 66 \$. La disparition du Comité Loisir et Culture et l'abandon en 2013, du feu d'artifice de la Fête Nationale, vu les incertitudes qui pèsent sur la date de déménagement des bureaux municipaux justifient cette décision. Elle remettra la totalité du produit de cette taxe, soit 27 390 \$ à l'Association Nautique, qui devra faire davantage d'efforts d'autofinancement et apporter des éclaircissements à ses finances.

L'APPELS recevra une subvention de 6 500 \$ et la Chapelle, 3 000 \$.

Enfin, le projet de construction de l'hôtel de ville coûtera vraisemblablement plus près de 500 000 \$ que de 400 000 \$. Nous avons déjà réservé 100 000 \$ sur le surplus accumulé non affecté et adopté un règlement d'emprunt de 400 000 \$. Nous espérons le construire pour 400 000 \$, mais les rencontres tenues la semaine dernière avec les professionnels nous obligent à indiquer que le coût dépassera certainement les 450 000 \$.

Ce budget comporte donc les dépenses aux éléments suivants :

- Administration générale:	211 502\$
- Sécurité publique :	136 454\$
- Transport :	179 563\$
- Hygiène du milieu :	124 217\$
- Urbanisme :	91 017\$
- Loisirs/culture :	60 212\$
- Frais de financement :	33 534\$
Total :	836 499\$

Le plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 658 809 \$ en 2013 (essentiellement la construction de l'hôtel de ville et l'asphaltage du Chemin Tour du Lac Sud), 269 199 \$ en 2014 et 255 649 \$ en 2015.

C'est donc un total de 1 113 808 \$, comparativement à 1 017 579 \$ en 2012, que nous devons donc financer.

## LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 206 984 \$ alors que nous affecterons à partir du surplus accumulé non affecté, la somme de 110 000 \$, soit 100 000 \$ pour l'hôtel de ville et 10 000 \$ pour la piste de contournement de motoneiges qui étaient budgétés en 2012 et n'ont pas été dépensés.

Ainsi, le surplus accumulé non affecté s'élèvera donc à 31 982 \$ plus le surplus anticipé de 2012, à environ 13 000 \$.

Le fonds de parc devrait s'établir au 31 décembre 2012 à 174 000 \$ dans lequel nous puiserons 11 643 \$ pour effectuer les travaux d'immobilisation requis pour le Pacte rural, ce qui portera les autres revenus à 49 777 \$.

Au chapitre des services rendus, nous avons dépensé en 2012 la somme de 14 583 \$ pour l'amélioration de la rampe publique de mise à l'eau. Aussi, il ne serait que normal que les utilisateurs contribuent davantage afin d'appliquer le principe d'utilisateur-payeur. Compte tenu des dispositions du règlement 298 concernant les rampes de mise à l'eau et obligeant tous les propriétaires de bateau à moteur à se procurer une vignette, nous avons choisi de hausser le prix de la vignette de 45 \$ à 50 \$ et espérons en vendre en 2013 environ 175, soit un peu plus qu'en 2012. On se rappelle que l'APPELS avait dénombré il y a quelques années 265 embarcations à moteur sur le lac Sergent. Il y a donc du travail à faire pour appliquer ce règlement.

Concernant les taxes de services, elles s'établiront pour 2013 à :

- Ordures :	114.00 \$
- Éclairage de rues :	17.00 \$
- Déneigement :	193.00 \$
- Loisirs :	66.00 \$
- Service d'évaluation :	30,50 \$
- Hôtel de ville :	44.00 \$

**TOTAL :** **464,50 \$** comparativement à 408,50 \$ en 2012.

Vu la nouvelle taxe pour l'hôtel de ville, il devenait impératif de limiter le taux de la taxe foncière. Je rappelle que nous n'avions guère le choix de nous loger ailleurs, car après que notre personnel ait grelotté tout l'hiver 2011-2012, la base de plein air est actuellement en faillite et les locaux sont fermés. Comme vous vous en doutez les possibilités de location à Lac-Sergent sont plutôt limitées et il nous semblait exclu de nous loger de façon permanente au club nautique en y délogeant l'Association nautique.

Le taux de la taxe foncière était de 0,565 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2012. J'annonce qu'elle sera de 0,455 en 2013.

Ainsi, le propriétaire d'une résidence de valeur moyenne évaluée à 222 425 \$ en 2012 payait un total de taxes de 1 665,20 \$. Il paiera en 2013 pour sa résidence évaluée à 269 862, une facture de taxes de 1 692,37 \$, soit une hausse de 27,17 \$ ou 1,6 %. Ce taux se compare avantageusement à l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec qui était pour la période d'octobre 2011 à septembre 2012, à 1,9 %.

Évidemment, nous sommes conscients que le propriétaire ayant reçu une révision de son évaluation supérieure à 21,3 % verra son compte de taxes augmenter davantage que de 1,6 % et à l'inverse, celui dont la hausse est inférieure à 21,3 % aura sans doute une diminution de taxes en 2013. Nous l'avons dit, notre fiscalité est ainsi faite et crée des injustices. Nous avons tenté de les atténuer en jouant sur les taxes de services, mais la loi encadre ce type de taxes et limite ainsi notre pouvoir de décision.

Les taxes de service rapporteront donc 214 949 \$ et la taxe foncière, 468 348 \$.

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 113 308 \$ en revenus et en dépenses que nous vous présentons.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire

17 décembre 2012